

2018-11-163-DAP

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE SYDEC ET LA VILLE DE TARNOS POUR LA
POSE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES SUR UNE PARCELLE
COMMUNALE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

**2018-11-163-DAP - CONVENTION ENTRE LE SYDEC ET LA VILLE DE TARNOS
POUR LA POSE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES SUR
UNE PARCELLE COMMUNALE**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques le long de la RD810, en lien avec le projet TRAMBUS, le SYDEC sollicite l'autorisation de passer sur la parcelle communale AI 1220 au n° 5 rue de la Grangette pour assurer la reprise du branchement téléphonique existant.

L'intervention consiste en la pose d'un câble en souterrain. Le câble remontera ensuite en façade (sous goulotte jusqu'à environ 2m) puis sous la pente de toit jusqu'à l'arrivée du câble Télécom aérien existant.

Cette opération de mise en souterrain des réseaux ne donne droit à aucune indemnité.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec le SYDEC pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur la parcelle communale AI 1220 d'un câble souterrain afin d'assurer la reprise du branchement téléphonique existant dans le cadre de l'enfouissement des réseaux. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

